



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
18/03/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, Mme Lydie BRIOULT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, M. Raphaël AUBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Johan AUVRAY à M. Yves ETIENNE  
M. Christopher LENOURY à M. Youssef SAUKRET  
Mme Evelyne HORNAERT à Mme Dominique MORIN  
Mme Patricia DAUMARIE à M. Jérôme GRENIER  
M. Jean-Marie M BELO à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE  
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNAIS

N° 046/2022

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Subvention pour l'organisation d'un tournoi de basket open start 3X3

La municipalité a développé et amélioré considérablement les événements proposés aux Vernonnais lors de ces 6 dernières années (Foire de Vernon, Vernon Scintille, Destination

Vernon, Fête de la musique). Cette montée en puissance a permis à la ville d'augmenter le programme événementiel et confirme son savoir-faire en matière d'organisation.

Dans le but de permettre l'émergence de nouveaux évènements, la ville a souhaité mettre en place un appel à projet événementiel au profit des jeunes.

Le conseil municipal du 10 décembre 2021 a autorisé le lancement de cet appel à projet. Celui-ci proposait un partenariat avec les services de la ville afin de permettre aux candidats de bénéficier de l'aide suivante pour la réalisation de leurs projets :

- Accompagnement administratif (dossier préfecture, arrêtés, plans...),
- Conseils en matière d'organisation et de sécurité,
- Un catalogue avec le prêt exceptionnel du matériel de la ville et le savoir-faire des agents,
- Une subvention d'un montant maximum de 10 000 €.

Ainsi du 5 janvier au 21 février, les porteurs ont pu déposer leur projet.

11 candidatures ont été déposées dans les délais prévus, ce qui confirme encore l'intérêt des partenaires de prendre part à l'animation de la Ville et de contribuer à sa renommée.

La commission en charge de la sélection a porté une attention particulière aux projets novateurs mais aussi complémentaires de la programmation annuelle événementielle, culturelle et sportive de la commune (avec la possibilité de s'inscrire dans un évènement existant) en lien avec les objectifs « terre de jeux 2024 ».

Le classement des projets s'est effectué selon les critères suivants :

- Originalité du projet,
- Faisabilité de l'évènement,
- Contribution au rayonnement et à l'image de Vernon,
- Moyens proposés par le porteur du projet, financements, logistique,
- Connaissances des consignes de sécurité.

3 dossiers ont été retenus et classés dans l'ordre suivant :

1. C / SPN BASKET: Tournoi open start 3 X 3,
2. J / Association le Crochet : Evènement culturel et sportif,
3. B / Eure Athlétisme : Athlétisme / mini Jeux Olympiques.

Le projet classé en 1ère position du SPN BASKET porte sur l'organisation d'un tournoi open start 3X3. Il s'agit d'une nouvelle discipline olympique qui sera présente aux Jeux Olympiques de 2024. Gratuit, cet évènement prévoit l'organisation :

- D'un tournoi Open start,
- D'un spectacle show avec DJ,
- D'un concours de Dunk,
- D'un concours de tir à distance.

Le SPN BASKET sollicite l'accompagnement administratif de la Ville notamment pour la délivrance d'un arrêté d'occupation du domaine public et un renfort logistique pour le montage et démontage des installations, le prêt de matériels (vit abris, tables, chaises notamment).

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le cahier des charges de l'appel à projet,  
**Vu** les candidatures reçues.

**Considérant** que la candidature classée en première position répond au souhait de la Ville de proposer un évènement au profit des jeunes,



**Considérant** l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DESIGNER le SPN BASKET, lauréat de l'appel à projet avec l'organisation d'un tournoi open start 3 X 3,
- ATTRIBUER au SPN BASKET une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'organisation de cet évènement,
- ACCORDER au SPN BASKET un accompagnement administratif et un renfort logistique,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à mener toute action en vue de la réalisation de cette opération.

Vie associative et participation citoyenne

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Ne prend pas part au vote : Mme HORNAERT; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).